

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2024**

Délibération n° 2024-06-85

Date de la convocation : 9 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 4

Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le quinze novembre deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, THOUMY Denis, LESCOANNE Etienne, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica.

Procurations :

MERLE Evelyne procuration à CHAVANA Jean-Luc
LAROIX Laurence procuration à LESCOANNE Etienne
CROZET Hélène procuration à RAYMOND Jonathan
BASTY Jean-Pierre procuration à TEYSSIER Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20241115-2024-06-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Absents excusés :

DUCHAMP Françoise, BESSON Hélène, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

SEUX Christian

OBJET : VOIRIE COMMUNALE – ATTRIBUTION MARCHE SECURISATION RUE DE L'ETANG ET AMENAGEMENT RUE DU BOIS TERNAY

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 décembre 2023, le conseil municipal avait approuvé la demande de subvention au titre des amendes de police pour la mise en sécurité routière aux abords de l'école de l'Etang.

Lors de sa commission permanente du 16 septembre dernier, le Conseil Départemental de la Loire a décidé d'accorder à la commune une subvention de 17 834 € pour le projet d'aménagement de la rue de l'Etang, sécurisation aux abords de l'école, apaisement de la vitesse par l'installation de plateaux traversants et création de passages piétons.

En parallèle, l'immeuble collectif rue du Bois Ternay étant sur le point d'être livré, il convient de réaliser l'aménagement de la rue et du parking situé le long de l'immeuble.

Une étude a ainsi été commandée au bureau SICC VRD comprenant les deux projets et une consultation des entreprises a été lancée.

Les offres remises à la date limite du 8 novembre 2024 sont les suivantes :

Raison sociale	Prix HT	Note TOTALE	Classement
SRATP	73 852,00 €	100	1
BORNE TP	83 230,00 €	87,30	2

Après analyse des offres des entreprises, selon le classement ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, RETIENT l'offre de l'entreprise SRATP, moins disante, pour un montant de 73 852 € HT et AUTORISE le maire à signer les pièces du marché.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUZ, le 15 novembre 2024.

Le Maire
Vincent DUCREUX